

# Rapport annuel AOST 2019



## Contenu


**Avant-propos** | page 3

**Abréviations** | page 4


**Marché du travail/chômage** | page 5

 Chapitre 1


**Surveillance du marché du travail** | page 8

 Chapitre 2


**Conditions de travail** | page 10

 Chapitre 3


**Politique des étrangers** | page 11

 Chapitre 4

**Affaires internes** | page 13

 Chapitre 5

**Finances** | page 15

 Chapitre 6

## Organisation



### Comité

---

Peter Kalbermatten, VS, président a.i.

Thomas Buchmann, AG

Charles de Reyff, FR

Huber Helbling, SZ

Thomas Keller, BL

Bernhard Neidhart, ZG

Paul Schwendener, GR

Daniel Wessner, TG

Beat Bachmann, IVA

Cornelia Lüthy, SEM, voix consultative

Oliver Schärli, SECO, voix consultative



### Secrétariat

---

Ursula Kraft, directrice

Seraina Huwiler, directrice adjointe

Manon Röthlisberger, collaboratrice scientifique

Melanie Studer, assistante de direction



### Réviseurs

---

Heinz Martinelli, GL

Markus Wittmann, BL



## Avant-propos

Madame, Monsieur,

Ces dernières décennies, l'étude des questions touchant au marché du travail et à sa législation a progressé à grands pas. L'emploi concerne chacun de nous, actif ou non, et il est un rouage essentiel pour notre prospérité et notre coexistence.

Le savoir-faire et l'expertise de l'AOST et de ses membres, les autorités cantonales du marché du travail, sont très demandées par les organismes publics et en politique. L'association participe aux discussions sur les mesures d'accompagnement et l'accord-cadre institutionnel avec l'UE tout comme elle s'investit dans l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. Un an après l'introduction du dispositif visant à encourager l'exploitation du potentiel offert par la main-d'œuvre nationale, un constat s'impose : les ORP ont intensifié leurs contacts avec les entreprises et leurs activités de placement. Quant aux seniors, ils sont l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'opinion publique. L'AOST entend tirer parti des fonds supplémentaires qui lui sont alloués afin d'étoffer ses services de conseil et de placement pour ce groupe cible et d'emprunter de nouvelles voies. Dans le cadre d'un projet pilote, il s'agira d'évaluer si l'outil « *Supported Employment* » permet de faciliter la réinsertion des chômeurs âgés qui arrivent en fin de droits.

À noter toutefois que la pandémie de Covid-19 nous a contraints à revoir les objectifs définis pour 2020 et les mesures que nous avions prévu d'engager.

Si l'AOST a été fortement sollicitée en 2019, elle a aussi vu sa charge administrative s'accroître en raison du départ de son président. Un grand merci aux membres du comité et aux collaborateurs du secrétariat ! Grâce à eux, l'AOST a pu rester pleinement opérationnelle.

En vous souhaitant une agréable lecture, nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration en 2020.

Peter Kalbermatten  
Président par intérim

Ursula Kraft  
Directrice

## Abréviations

AC	Assurance-chômage
ACt	Autorité cantonale du travail
AF	Aides financières
AIPT	Association intercantonale pour la protection des travailleurs
AIS	Agenda Intégration Suisse
AIT	Allocation d'initiation au travail
AMOS	Observatoire du marché du travail de Suisse orientale
AP/R	Personnes admises à titre provisoire/réfugiés reconnus
ASM	Association des services cantonaux de migration
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDEP	Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CT	Commission tripartite de la Confédération
CTT	Contrats-types de travail
DEF	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFJP	Département fédéral de justice et police
FCI	Formation Continue Intercantonale
FlaM	Mesures d'accompagnement
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
LMMT	Logistique des mesures relatives au marché du travail
LTN	Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SMT	Surveillance du marché du travail
STPS	Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé

## 1. Marché du travail/chômage

L'AOST redouble d'efforts pour réinsérer les seniors en lançant avec le SECO deux projets intercantonaux qui s'inscrivent dans le cadre de la série de mesures arrêtée par le Conseil fédéral pour encourager l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale. Il s'agit du projet « Renforcer les compétences des ORP en matière de conseil et de placement » et du projet pilote « *Supported Employment* ». L'association tire un bilan positif du dispositif de l'obligation d'annonce ; elle propose pour la première fois des cours de formation continue pour les cadres du service public de l'emploi.



### De nouvelles actions en faveur des seniors

En raison de l'évolution démographique, les seniors constituent une part toujours plus importante de la population active. Par conséquent, la proportion de seniors sans emploi à s'inscrire auprès des offices régionaux de placement (ORP) augmente elle aussi ; ce groupe d'âge est plus exposé que les autres au risque de chômage de longue durée. L'AOST s'engage depuis des années en faveur de la réinsertion des seniors sans emploi ; elle a participé cette année encore à la confé-

rence « seniors actifs ». Pendant les travaux préparatoires, une délégation de l'AOST a accompagné pour la première fois le conseiller fédéral Guy Parmelin à une rencontre avec les organisations 50+ afin de présenter les stratégies et les mesures mises en place par les cantons.

En mai, le Conseil fédéral a arrêté sept mesures destinées à encourager l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale. La mise en œuvre des mesures 5 et 6 en faveur des travailleurs âgés incombe aux ORP.

L'AOST a obtenu que le programme d'impulsion (mesure 5), doté d'un budget annuel de 62,5 millions, ne porte pas seulement sur les mesures relatives au marché du travail mais aussi sur le renforcement des compétences des ORP en matière de conseil et de placement (à l'interne). Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a tenu compte de cette demande dans son règlement de l'appel à projets. Par ailleurs, de concert avec les cantons et le SECO, l'AOST a mis en place le projet intercantonal « Renforcement des compétences de conseil et de placement des ORP », qui se décline en cinq sous-projets. Il est prévu de proposer deux nouvelles formations : « Compétence en matière de conseil pour les demandeurs d'emploi seniors et les personnes difficiles à placer » et « Coaching ORP », et de mettre au point des outils pour les bilans de compétences et le placement tout en intensifiant le conseil. Le projet doit être remis au SECO début 2020.

S'agissant de la mesure 6, l'AOST a proposé d'emprunter de nouvelles voies avec le projet pilote « *Supported Employment* », destiné aux ORP. Il s'adresse aux personnes de plus de 50 ans qui arrivent en fin de droits. Le job coach recherche activement avec le demandeur d'emploi un poste adapté sur le marché du travail primaire et accompagne le participant et l'employeur, en situation professionnelle, pendant maximum 18 mois. Le projet pilote « *Supported Employment* » a été avalisé le 13 décembre par la Commission de surveillance AC, afin de déterminer si le dispositif peut aussi fonctionner pour l'insertion professionnelle de personnes sans emploi.

### « Une année d'obligation d'annonce des postes vacants – *Yes we can place* »

« Une année d'obligation d'annonce des postes vacants – *Yes we can place* » : tel était le sujet de la rencontre du 3 juin organisée par l'AOST à Berne. Le premier bilan tiré est positif, un constat partagé par Myra Fischer-Rosinger, directrice de swissstaffing, et Nadia Massafra, de Continental Suisse SA. Les participants s'accordent à dire que des améliorations pourraient être apportées mais que les cantons sont bien préparés pour la baisse de la valeur seuil au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En

octobre, le conseiller fédéral Parmelin a invité une délégation CDEP-AOST à faire le point sur l'obligation d'annonce. L'AOST a relevé l'importance des projets informatiques (outil performant doté d'un *matchingtool*) et souligné que les ressources financières des ORP se raréfiaient vu la multiplication des tâches.

Début octobre, le SECO a publié le premier monitoring « Obligation d'annoncer les postes vacants ». Il en ressort que les cantons s'acquittent de leur mandat de mise en œuvre conformément à la loi et que les processus sont efficaces. Dans un communiqué de presse commun, la CDEP et l'AOST ont rappelé que l'intensification des relations entre les entreprises et les ORP accroît les chances de repourvoir des postes vacants.

Par ailleurs, le Parlement a adopté en automne la loi fédérale sur la participation aux frais de contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants. La CDEP et l'AOST avaient demandé en 2018 au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, qui dirigeait alors le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), d'encadrer les contrôles du dispositif.

### **Formation continue des cadres des services publics de l'emploi : nouveau module**

L'éventail des formations continues proposées par l'AOST s'est enrichi de deux offres. L'une est le projet pilote « Formation continue des cadres des services publics de l'emploi ». Mené conjointement par Markus Bürgler, Claudia Bättig, Remo Frei, Inge Müssle, Simon Röthlisberger et Jean Lanzeray, et fort de 16 participants, ce module a suscité un vif intérêt. Il sera pérennisé. Une fois réalisé, le projet pilote a été adapté et élargi en 2018 à l'intention des conseillers ORP francophones expérimentés. Le secrétariat de l'AOST s'est chargé de la gestion du cours et a organisé deux cycles réunissant chacun 15 participants.

Les autres modules ont aussi enregistré une bonne fréquentation : en Suisse alémanique, 50 personnes ont étoffé leurs connaissances en suivant le module « Formation de base pour le personnel ORP/LMMT ». Son pendant en français, « Formation de base », a compté 35 participants répartis sur trois cycles. Le 13<sup>e</sup> cycle de formation ACT a été un succès, avec 31 participants répartis sur 5 modules.

### **Travaux de l'ORTE et de l'AMOSA**

L'Observatoire du marché du travail de Suisse orientale (AMOSA) a publié en mars 2019 une étude consacrée aux conseils des ORP (« Stratégies et défis »), qui examine la question de la réinsertion des demandeurs d'emploi moyennant la mise en place d'un conseil professionnel et ciblé de la part des ORP. AMOSA a encouragé le transfert de connaissances entre les cantons et la sensibilisation à la thématique du conseil.

Au printemps a été lancé un nouveau projet AMOSA, consacré aux travailleurs âgés, qui se propose d'éclairer leur situation sur le marché du travail sous différents angles : premièrement, les potentiels et déficits de ce groupe-cible et sa mobilité, deuxièmement le processus de recrutement côté employeurs, les expériences faites avec ce groupe d'âge ainsi que les arguments plaçant pour ou contre leur engagement. En fil rouge de cette étude : les autorités cantonales du marché du travail sont-elles en mesure d'assurer la réinsertion des travailleurs âgés ? Les résultats seront publiés début 2021.

Pour plus d'informations : <https://www.amosa.net/projekte/beratungspraxis.html>

L'observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) a publié en 2019 des informations intéressantes sur le marché du travail en Suisse romande :

- Développement d'une interface sur le site ricrac.ch permettant de comparer les professions utilisées jusqu'en 2019 avec la nouvelle nomenclature CH-ISCO-19.
- Traduction en allemand et italien des fiches de compétences sur le site ricrac.ch

Il a également rédigé des documents exclusivement destinés aux offices du travail romands et tessinois.

**Projets soumis à consultation/prises de position de l'AOST**

- Prises de position en lien avec le rapport consacré à la couverture sociale des demandeurs d'emploi âgés sur la base de différents projets cantonaux
- Prise de position sur le « Concept général de monitoring de l'Obligation d'annoncer les postes vacants », 24 avril 2019
- Prise de position sur la déclaration d'intention AOST/SECO/swisstafing Collaboration entre services publics de l'emploi et agences de placement privées, 23 mai 2019
- Prise de position CDEP/AOST sur le contrôle de l'obligation d'annonce ; consultation sur les avant-projets concernant un concept de contrôle et une ordonnance, 7 juin 2019
- Prise de position sur l'arrêté du Conseil fédéral du 15 mai 2019 visant à encourager l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale, 25 juin 2019
- Prise de position sur la loi fédérale relative aux prestations transitoires pour les chômeurs âgés, 11 juillet 2019
- Prise de position CDEP/AOST sur la mesure 6 « Accès aux mesures de formation et d'emploi facilité pour les personnes en fin de droits âgées de plus de 60 ans [art. 59d LACI] », série de mesures visant à encourager l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale, 10 octobre 2019

## 2. Surveillance du marché du travail

Après la mise en service du calculateur national des salaires, l'AOST s'engage en faveur du développement de la procédure d'annonce, qui doit exploiter les possibilités technologiques au profit d'une exécution efficace. Une formation FlaM/LTN en deux langues est prévue et les expériences réalisées avec la procédure d'annonce des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire ont été analysées.



### Le calculateur national des salaires est opérationnel

En concertation étroite avec l'AOST, le SECO a mis cet outil en service en mars 2019. Il permet de déterminer les salaires usuels dans le lieu, la profession et la branche, et contribue ainsi à une transparence accrue sur le marché du travail et à une exécution facilitée des mesures d'accompagnement (FlaM), étant donné qu'il est indexé sur les besoins des organes chargés de l'application.

### Propositions d'amélioration de la procédure d'annonce en ligne

Pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement FlaM, les cantons misent sur des dispositifs efficaces, constamment affinés en concertation avec la Confédération. Le mandat d'examen « Amélioration de la procédure d'annonce en ligne » s'inscrit dans le cadre du plan d'action mis en place pour améliorer la procédure d'annonce. L'AOST s'investit dans ce projet de la Confédération (pilottage et ressources en personnel). Dans un premier temps, des propositions consolidées ont été formulées pour le volet technique du dispositif. Dans un courrier commun à Karin Keller-Sutter, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), la CDEP et l'AOST ont relevé l'importance du projet pour une mise en œuvre efficace et performante des mesures d'accompagnement et demandé que des ressources informatiques soient mobilisées en conséquence. Dans le même temps, l'AOST a offert son soutien. La seconde étape du projet, qui vise le développement du dispositif d'annonce en ligne, se subdivise en cinq volets : identification unique de l'utilisateur, contrôle de plausibilité, (pré-)trier automatique et transmission du dossier, logique de saisie et gestion des données.

### Contrôle a posteriori des conditions salariales et de travail des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire (AP/R) : nouvelle tâche d'exécution

L'introduction de la procédure d'annonce pour l'activité des AP/R a pour corollaire le contrôle des conditions de salaire et de travail par les organes d'exécution à compter de début 2019. À l'automne, un sondage réalisé auprès des membres AOST, en collaboration étroite avec les services cantonaux de migration, a permis de recenser les premières expériences et l'état d'avancement de la mise en œuvre. Lors de la rencontre annuelle qui a eu lieu elle aussi à l'automne avec les secrétaires cantonaux CT et les membres du pool spécialisé « Surveillance du marché du travail », ce sujet a pu être discuté pour la première fois en détail avec des spécialistes.

### Échanges et transfert de connaissances facilitent le développement de l'exécution

L'AOST applique une stratégie globale visant à développer l'exécution de façon innovante et adaptée, par l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les cantons, lors des formations continues AOST et à d'autres occasions. À l'automne, le module 3 de la formation FlaM/LTN dispensé en allemand a réuni 18 participants. Une fois le module destiné aux inspecteurs de la surveillance du marché du travail bien rodé en Suisse alémanique, l'AOST a lancé un projet ambitieux : mettre en place une formation en deux langues. Deux rencontres réservées aux spécialistes de l'exécution FlaM et LTN ont été organisées en étroite collaboration avec le SECO. Celle qui a lieu en avril s'est concentrée sur les stratégies d'exécution mises en place par



les différents cantons. En novembre, il a été question, en phase avec l'actualité, de la procédure d'annonce en ligne (voir ci-dessus) et de l'activité lucrative exercée par les AP/R.

### **Projets soumis à consultation/prises de position**

- Prise de position sur le rapport LTN, 18 avril 2019
- Prise de position sur le rapport FlaM 2018, 24 avril 2019
- Prise de position sur le projet de 15<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE - effets de la libre circulation sur le marché du travail et les assurances sociales, 13 juin 2019
- Prise de position sur les modifications des ordonnances d'exécution relatives aux règlements des procédures et aux systèmes d'information, 11 juillet 2019
- Prise de position sur la location de services, y compris le règlement du temps de travail dans le contrat et l'obligation faite à l'employeur de verser un salaire, 18 juillet 2019
- Prise de position sur le projet « Amélioration de la procédure d'annonce », 30 août 2019
- Prise de position sur la CTT « Économie domestique », 2 octobre 2019

### 3. Conditions de travail

**En concertation avec l'AIPT, l'AOST s'est aussi engagée cette année en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La mise en place d'une antenne de prévention LAA doit permettre de renforcer le dispositif. L'AOST est désormais directement représentée au sein de la CFST par Nicole Hostettler (BS). L'examen professionnel fédéral « spécialiste STPS » suscite un vif intérêt et sera organisé pour la troisième fois.**



#### **Prévention renforcée dans le domaine LAA**

Au printemps 2018, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a décidé d'allouer des moyens supplémentaires pour les mesures de prévention. Ces moyens sont destinés au renforcement de la loi sur l'assurance accidents, volet prévention, lequel relève de la responsabilité des organes d'exécution cantonaux. Il s'agira de mettre en place une antenne cantonale de prévention LAA. En concertation avec

l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) et avec la CFST, l'AOST s'est investie dans les travaux conceptuels pour définir les attributions de cette antenne. Le mandat sera attribué en 2020.

#### **L'AOST est représentée au sein de la CFST**

La composition de la CFST a été entièrement renouvelée durant l'année sous revue. Désormais, trois représentants des cantons y siègent, désignés par la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP). Les deux représentants AIPT, Beat Bachmann et Guido Fischer, sont maintenant épaulés par Nicole Hostettler, cheffe de service (Bâle-Ville) qui représente l'AOST.

#### **Nouvelle action prioritaire « Produits chimiques » saluée par les offices cantonaux du travail**

Avec cette nouvelle action prioritaire, la Confédération et les cantons entendent sensibiliser les inspecteurs cantonaux du travail, les employeurs et les employés aux risques que constituent les substances dangereuses, encourager la prévention des risques dans les entreprises et améliorer la situation des travailleurs dans l'exercice de leur activité. En tant que membre du groupe de pilotage, l'AOST participe activement à ces travaux. Elle a aussi pris position avec l'AIPT sur l'ensemble du projet. Les deux associations soutiennent le projet d'action prioritaire dans le domaine des produits chimiques. Cependant, le calendrier du projet étant très exigeant, l'AIPT et l'AOST ont évoqué les défis que cela représenterait pour les organes d'exécution. Elles veilleront donc à ce que les mesures soient ciblées et flexibles, tant pour les inspecteurs que pour les employés, tout en prenant en considération les ressources des cantons.

#### **L'examen professionnel fédéral « spécialiste STPS » a fait ses preuves**

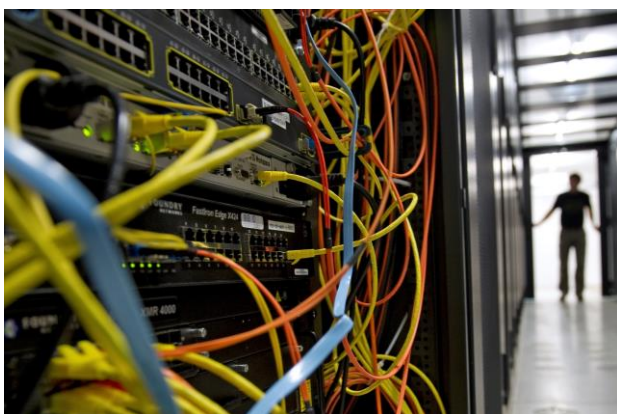
L'examen fédéral « spécialiste STPS » en est déjà à sa 3<sup>e</sup> édition, pour la première fois en italien. En octobre, 130 candidates et candidats se sont présentés aux épreuves ; 107 ont obtenu leur diplôme.

#### **Projets soumis à consultation / prises de position**

- Prise de position sur le dépliant « Exploitation du travail dans le contexte de la traite des êtres humains », 16 mai 2019

## 4. Politique des étrangers

Les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire doivent être encouragés au titre de l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale, afin d'être insérés rapidement et durablement sur le marché de l'emploi. Les mesures prévues dans l'Agenda Intégration seront donc complétées d'une première activité professionnelle sur le marché primaire du travail, pendant une durée de 6 mois. En 2019, il a été possible de faire valoir auprès des milieux politiques la nécessité d'avoir suffisamment de contingents de personnel en provenance d'États tiers.



### Agenda Intégration : expertise requise des autorités cantonales du marché du travail

À travers son expertise, l'AOST a à cœur de contribuer à la sérénité des débats politiques et publics concernant l'immigration. Elle favorise en outre l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale grâce à différentes mesures permettant l'intégration sur le marché du travail des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Cette année, il a fallu prêter main-forte durant la phase de conception

du monitoring de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). L'AOST a pu s'appuyer sur son expertise en matière de mesure des résultats du service public de l'emploi. Les efforts déployés dans le cadre de l'AIS – y compris les cours de langue et les qualifications – porteront leurs fruits si les employeurs engagent des AP/R. Afin de permettre une première prise de contact avec le marché du travail, l'AOST et l'Association des services cantonaux de migration (ASM) ont formulé une proposition pour une première activité professionnelle de six mois. Les deux associations se sont tournées vers la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) pour leur demander de mettre au point au niveau politique une mise en œuvre à l'échelle suisse. La CdC a inscrit cette demande à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière de décembre 2019 et engagera en 2020 un dialogue avec les présidences des partenaires sociaux. Le train de mesures de la Confédération prévoit aussi la création du dispositif des aides financières, qui s'inspire des allocations d'initiation au travail (AIT). L'AOST a pu faire valoir son expertise au sein des groupes de travail du SEM et partager son savoir-faire technique.

### Les cantons ont une gestion exemplaire des contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers

L'économie suisse doit pouvoir continuer de recruter la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. Les contingents de main-d'œuvre en provenance d'États tiers et les prestataires de services de l'UE et de l'AELE seront donc reconduits tel quel. Le Conseil fédéral a ainsi suivi la position des cantons. L'AOST et la CDEP se sont engagées de concert et ont avancé des arguments nécessaires pour que les contingents restent inchangés. D'une part, les autorités d'exécution cantonales gèrent les contingents de façon très responsable et travaillent de façon exemplaire, main dans la main avec les autres cantons et la Confédération. D'autre part, elles peuvent aussi s'appuyer sur la Convention de gestion des contingents conclue en 2018 entre la Confédération et les cantons. C'est à cette seule condition que les besoins de l'économie pourront être couverts.

### Projets soumis à consultation/prises de position

- Prise de position sur le remplacement des titres de séjour au format papier par ceux au format carte de crédit, 21 mars 2019
- Prise de position sur la révision des directives SEM, I. Domaine des étrangers - Séjour avec activité lucrative (chapitre 4), 16 mai 2019

- Prise de position sur la révision OASA : établissement des nombres maximaux pour 2020, 17 juillet 2019
- Prise de position sur le monitoring AIS, consultation sur le concept détaillé, 7 octobre 2019
- Prise de position sur la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) – changement de canton pour les personnes admises à titre provisoire (statut F), 20 novembre 2019

## 5. Affaires internes

Depuis juin, le précédent vice-président, Peter Kalbermatten, dirige les affaires internes en tant que président a.i. avec l'appui du comité et du secrétariat. L'organisation de l'association sera revue et adaptée en mai 2020 avant de repourvoir le poste de président. Le site Internet de l'AOST ([www.aost.ch](http://www.aost.ch)) a subi une refonte en fin d'année.



### Repourvoir le poste de président, un défi pour le comité et le secrétariat

Début juin, suite au retrait pour raisons de santé du président, Bruno Sauter, le précédent vice-président Peter Kalbermatten a pris le relais en tant que président a.i., épaulé par le comité et le secrétariat. Début septembre, après que Bruno Sauter ait quitté ses fonctions auprès du canton de Zurich, le comité s'est mis à la recherche d'une personne pour lui succéder. Il en a aussi profité pour revoir les structures de l'association afin de décharger le président

en dotant de compétences supplémentaires les autres membres du comité et le secrétariat. La directrice représentera désormais l'association au sein de la commission de surveillance AC et de la commission tripartite CT Confédération. La présidence sera repourvue lors de l'Assemblée générale de mai 2020.

### Nouveau site Internet

Peu avant Noël, l'AOST a lancé son nouveau site Internet ([www.aost.ch](http://www.aost.ch)) qui donne une vue d'ensemble des activités de l'association.

Le site est une source d'informations sur les différents secteurs d'activité et prestations de l'AOST, et sur les formations continues et rencontres qu'elle organise. La présence en ligne de l'association sera dotée dès 2020 d'une plateforme *sharepoint* destinée aux membres.

### Assemblée annuelle 2019 à Delémont

Les 16 et 17 mai, Delémont a accueilli les représentants des autorités cantonales du marché du travail. Dans son exposé intitulé « Dynamiques et perspectives des collaborations entre Bâle-Campagne, Bâle-Ville et le Jura », Christof Klöpffer, CEO, et Frank Kumli, chef du secteur « Innovation & Entrepreneurship » de BaselArea.swiss, ont présenté les interactions économiques à l'œuvre dans l'ensemble de la région et la place qu'occupe le canton du Jura au sein de la métropole bâloise. La partie récréative a permis aux participants de visiter le Musée suisse des fruits et de la distillation, visite suivie d'un dîner à Porrentruy. La deuxième journée a été consacrée à la gastronomie, à l'histoire et à l'industrie de Delémont et de ses environs.

Les assemblées plénières qui se sont tenues en mars, septembre et décembre ont été l'occasion de débattre de l'obligation d'annonce et de traiter de la thématique des seniors.

**Changements au sein du personnel**

L'assemblée annuelle a pris congé d'Adrian Studer, qui quitte ses fonctions de responsable de l'Office de l'économie bernoise (beco).

Manon Röthlisberger (collaboratrice scientifique) a quitté le secrétariat à la fin de l'année. L'assemblée plénière du 11 décembre l'a remerciée de son engagement.

Le secrétariat met régulièrement à jour la liste des membres des différents organes de l'Association et des organes spécialisés.

## 6. Finances

### Comptes de pertes et profits 2019

Produits	Résultats 2019	Budget 2019	Résultats 2018
<b>Cotisations et contributions</b>	<b>721'994.50</b>	<b>721'370.70</b>	<b>724'218.50</b>
Cotisations membres	382'110.00	382'110.00	382'110.00
Subventions de la Confédération	339'884.50	339'260.70	342'108.50
<b>Activités de formation</b>	<b>198'061.50</b>	<b>120'200.00</b>	<b>409'703.51</b>
Émission des attestations d'équivalence		200.00	
Mandats formations et événements	196'650.00	120'00.00	122'216.50
Gestion inspection du travail (ASGS)	-	-	286'075.51
Autres	1'411.50	-	1'411.50
<b>Publications</b>	<b>17'262.89</b>	<b>15'000.00</b>	<b>15'073.09</b>
Publications LACI	17'262.89	15'000.00	15'073.09
<b>Prestations et projets</b>	<b>187'614.72</b>	<b>189'800.00</b>	<b>187'092.83</b>
Gestion AIPT	21'846.65	23'000.00	19'739.35
Produits licence lexALV	165'768.07	166'800.00	167'353.48
<b>Total produits</b>	<b>1'124'933.61</b>	<b>1'046'370.70</b>	<b>1'336'087.93</b>

**Comptes de pertes et profits 2019**

<b>Charges</b>	<b>Résultats 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Résultats 2018</b>
<b>Formation</b>	<b>113'508.45</b>	<b>73'500.00</b>	<b>181'449.30</b>
Mandats formations et événements	106'008.45	66'000.00	57'412.90
Gestion inspection du travail (ASGS)	-	-	124'036.40
ASGS-CH	7'500.00	7'500.00	
<b>Publications</b>	<b>174'794.25</b>	<b>172'800.00</b>	<b>179'872.90</b>
Publications LACI	7'859.25	6'000.00	12'937.90
Charges licence lexALV	166'935.00	166'800.00	166'935.00
<b>Frais de personnel</b>	<b>460'704.85</b>	<b>455'000.00</b>	<b>477'742.25</b>
Salaires	391'743.65	365'000.00	397'301.90
Assurances sociales	57'842.15	75'000.00	61'944.70
Formation et formation continue	8'435.25	10'000.00	17'711.00
Autres	2'683.80	5'000.00	784.65
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>199'911.07</b>	<b>258'000.00</b>	<b>177'320.30</b>
Loyer et charges	41'410.35	45'000.00	44'312.81
Frais d'administration (matériel de bureau, téléphone, etc.)	13'942.55	18'000.00	13'163.24
Comptabilité et conseil	16'772.10	25'000.00	17'469.00
Traduction	22'748.09	25'000.00	13'745.75
Comité	18'575.30	10'000.00	27'105.80
Assemblée annuelle	2'141.20	5'000.00	3'780.15
Assemblée plénière	12'911.10	20'000.00	14'227.60
Marketing et communication	22'763.35	25'000.00	161.55
Rencontre nationale/organes spécialisés	15'549.92	25'000.00	6'107.90
Informatique	10'044.50	20'000.00	23'589.80
<b>Frais</b>	<b>10'846.20</b>	<b>10'000.00</b>	<b>8'650.75</b>
Frais divers	12'206.41	30'000.00	5'005.95
<b>Intérêts bancaires</b>	<b>93.60</b>	<b>150.00</b>	<b>135.00</b>
Banque, CCP	93.60	150.00	136.25
Produits placements à court terme	-	-	-1.25
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-33'150.70</b>
Produits extraordinaires	-	-	-33'150.70
<b>Total charges</b>	<b>955'789.07</b>	<b>959'450.00</b>	<b>983'369.05</b>
<b>DIFFÉRENTIEL (PROFITS / PERTES)</b>	<b>169'144.54</b>	<b>86'920.70</b>	<b>352'718.88</b>



**Bilan 2019**

	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1'266'196.08</b>	<b>1'156'788.57</b>
Caisse	210.95	94.05
Postfinance compte commercial	965'605.68	856'315.07
Postfinance e-compte d'épargne	150'243.85	150'243.85
Postfinance compte d'épargne	150'135.60	150'135.60
<b>Créances</b>	<b>216'708.70</b>	<b>140'288.10</b>
Débiteurs	216'708.70	140'288.10
<b>Stocks</b>	<b>8'556.00</b>	<b>14'890.20</b>
Publications (stock)	8'556.00	14'890.20
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>3'632.40</b>	<b>3'424.05</b>
Actifs de régularisation	3'632.40	3'424.05
<b>Total actifs</b>	<b>1'495'093.18</b>	<b>1'315'390.92</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs à court terme</b>	<b>34'471.14</b>	<b>51'382.79</b>
Créanciers	32'924.15	38'783.10
TVA due	1'546.99	12'599.69
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>25'997.17</b>	<b>54.80</b>
Passifs de régularisation	25'997.17	54.80
<b>Provisions</b>	<b>247'725.60</b>	<b>246'198.60</b>
Mise en œuvre art. 119b OACI	84'000.00	84'000.00
Formation et perfectionnement	111'277.60	111'277.60
Développement de l'association	31'000.00	31'00.00
Vacances/solde d'heures positif	21'448.00	19'921.00
<b>Capital</b>	<b>1'017'754.73</b>	<b>665'035.85</b>
Capital	1'017'754.73	665'035.85
<b>Compte de pertes et profits</b>	<b>169'144.54</b>	<b>352'718.88</b>
Pertes et profits	169'144.54	352'718.88
<b>Total passifs</b>	<b>1'495'093.18</b>	<b>1'315'390.92</b>

## Rapports de révision 2019



Departement Volkswirtschaft und Inneres  
 Amt für Wirtschaft und Arbeit  
 Zwinglistrasse 6  
 CH-8750 Glarus

Telefon +41 55 646 66 20  
 E-Mail: awa@gl.ch  
 www.gl.ch



VOLKSWIRTSCHAFTS- UND GESUNDHEITSDIREKTION  
 KANTONALES AMT FÜR INDUSTRIE, GEWERBE UND ARBEIT / KIGA

Verband Schweizerischer  
 Arbeitsmarktbehörden VSAA  
 Vize Präsident Peter Kalbermatten  
 Haus der Kantone, Speichergasse 6  
 3001 Bern

Glarus, 20.03.2019 / MHe

## REVISIONSBERICHT ÜBER DIE JAHRESRECHNUNG 2019 DES VSAA

Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren

Als Revisionsstelle haben wir am 24. Februar 2020 bei der ch Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit in Bern, die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Verbandes Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden (VSAA) für das am 31. Dezember 2019 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung sind die Geschäftsleitung und die Geschäftsstelle verantwortlich (Art. 18 Bst. e Statuten), während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Unsere Revision erfolgte im Wesentlichen nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaußagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstöße nicht Bestandteil dieser Revision.

Aufgrund unserer Prüfung bestätigen wir, dass

- die Buchhaltung sauber und übersichtlich geführt ist;
- die kontrollierten Rechnungsvorgänge als richtig befunden werden;
- Die Eröffnungsbilanz per 1. Januar 2019 korrekt vorgetragen wurde und die Bilanzwerte sowie Erfolgsrechnungspositionen per 31. Dezember 2019 richtig ausgewiesen sind;
- bei einem Ertrag von CHF 1'124'933.61 und einem Aufwand von CHF 955'789.07 die Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 169'144.54 abschliesst;
- das Eigenkapital nach Gewinnvortrag am 31. Dezember 2019 neu CHF 1'186'899.27 beträgt.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

**Antrag:** Als statutarische Kontrollstelle beantragen wir der Generalversammlung, die vorliegende Jahresrechnung mit einem Ertragsüberschuss von Fr. 169'144.54 zu genehmigen und den verantwortlichen Organen Entlastung zu erteilen.

  
 Heinz Martinelli  
 Kanton Glarus, Revisor

  
 Markus Wittmann  
 Kanton Basel-Landschaft, Revisor